

d'une municipalité scolaire, qu'elle soit rurale ou urbaine. L'enseignement secondaire s'y donne de plus en plus dans de grandes écoles secondaires centrales. Le Québec a toujours eu plus qu'ailleurs des pensionnats privés dirigés par des religieux.

**Enseignement supérieur.**—La compétence des ministères provinciaux de l'Instruction publique ne s'étend qu'aux niveaux élémentaire et secondaire qui assurent l'enseignement aux adolescents jusqu'à l'âge de 17 ou 18 ans. L'enseignement général se poursuit au-delà du secondaire jusqu'au niveau universitaire et prend alors le nom d'enseignement supérieur; l'étudiant a le choix d'une foule de cours dans le domaine des arts, des sciences des humanités et des professions libérales. L'organisation et le financement de l'enseignement supérieur diffèrent notablement de ceux de l'enseignement élémentaire et secondaire.

Les universités canadiennes sont de langue anglaise, de langue française ou bilingues. Les institutions de langue française sont généralement à caractère religieux et se modèlent sur celles de certains pays européens. Hier encore, elles prônaient les classiques comme préparation aux professions libérales, mais elles évoluent maintenant et accordent de plus en plus droit de cité aux sciences pures et appliquées. Les vieilles universités de langue anglaise sont venues répondre aux besoins et aux aspirations des gouvernements provinciaux, des Églises, des colons anglais, écossais et autres qui voulaient, eux aussi, des institutions semblables à celles qui leur étaient connues.

Dans l'Est du Canada, les institutions d'enseignement supérieur ont surgi à différentes périodes suivant les besoins, si bien qu'il existe aujourd'hui nombre de petites et moyennes institutions conférant des grades, en particulier dans les provinces Maritimes. Dans l'Ouest, par contre, la règle a été d'établir une grande université provinciale seule autorisée à conférer des grades dans la province; il y a lieu de se demander si la règle suffira aux besoins croissants. On fait déjà pression en Colombie-Britannique pour créer une seconde université autonome. En Alberta et en Saskatchewan, les universités provinciales ont établi des succursales; enfin, la Colombie-Britannique et l'Alberta ont adopté une loi prévoyant la fondation de collèges juniors.

L'augmentation des inscriptions, qui découle à la fois de l'accroissement de la population d'âge universitaire et de la plus forte proportion de jeunes gens qui aspirent à une formation universitaire, a donné lieu à une expansion sans précédent des locaux, de même qu'à la transformation des collèges en universités et à la fondation de nouvelles institutions. La plupart des universités ont lancé au cours des dix dernières années des campagnes financières destinées à assurer leur expansion et tout indique qu'elles devront en lancer beaucoup d'autres dans le proche avenir. Malgré cette œuvre d'expansion et de modernisation, il existe encore certains immeubles vieux et encombrés qui font contraste avec les locaux nouveaux, bien aménagés, spacieux et permanents que les universités ont érigés sur de vastes terrains. Toutes les universités canadiennes sont en développement, peu importe qu'elles soient situées au centre encombré des villes, qu'elles aient recommencé à neuf dans les banlieues ou qu'elles aient eu la bonne fortune de disposer de vastes terrains dès le début.

**Le rôle du gouvernement fédéral dans l'enseignement.**—Bien qu'aux niveaux élémentaire et secondaire l'enseignement scolaire soit une prérogative provinciale, le gouvernement fédéral s'occupe de l'instruction des Indiens des réserves au sein des provinces; des Indiens, des Esquimaux et des blancs du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest; des familles de militaires au Canada et outre-mer; et des détenus des pénitenciers. Les instituteurs dans ces écoles et institutions sont fonctionnaires. Ils enseignent conformément à une loi et à des règlements scolaires comparables à ceux de la province où ils sont et le gouvernement fédéral utilise les installations provinciales lorsque c'est possible.